



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
CALVISSON DU 25 FEVRIER 2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-cinq février à 18 H 30, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la LOI, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. André SAUZEDE.

Date de convocation : 19 février 2019

Date d'affichage de la convocation : 19 février 2019

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 17

Nombre de procurations : 7

Nombre de voix : 24

Etaient présents : Mme Marie-Christine Bouvier, M. Jacky Clavairolle, M. Alex Dumas, M. Jean-François Esteban, Mme Christiane Exbrayat, M. Alain Héraud, M. Michel Jean, Mme Julie Jouve, Mme Daniëlle Lambert-Manent, M. Jean-Claude Mercier, Mme Ghislaine Monroig, Mme Françoise Panafieu, M. Vincent Rieutor, M. André Sauzède, Mme Elsa Seigneur, M. Grégory Théron, Mme Danièle Trabuc, Mme Janet Zaragoza.

Absents excusés :

Mme Karine Bellosguardo

Mme Jocelyne Bonnet-Carbonell

Mme Tania Charalambous a donné procuration à Mme Janet Zaragoza

M. Gilles Jouve a donné procuration à Mme Julie Jouve

Mme Véronique Leruste a donné procuration à Mme Marie-Christine Bouvier

Mme Véronique Martin a donné procuration à M. André Sauzède

M. Jérôme Mercadé a donné procuration à M. Jacky Clavairolle

M. Jean-Thierry Picandet a donné procuration à M. Alain Héraud

Mme Christelle Piesset

M. Alexandre Trouillard

Mme Martine Villeneuve a donné procuration à M. Jean-Claude Mercier

Secrétaire de séance : M. Michel Jean.



**DEL2019_006 Acquisition et aménagement de locaux pour le centre social Calade
demande de subvention auprès de la caisse d'allocations familiales (CAF)**

Monsieur le maire rappelle que la commune, depuis plus de dix ans, travaille en étroite partenariat avec le centre social Calade. Afin d'aider Calade à mener à bien les missions qui lui sont confiées, la commune apporte une aide logistique, notamment en matière de locaux.

A ce jour, le centre social est logé dans un ancien appartement situé en haut du village face à la médiathèque. Ces locaux ne sont pas visibles depuis la rue puisqu'il convient de traverser une cour privative pour y accéder. A cela s'ajoute des difficultés pour stationner à proximité. De plus, s'agissant d'un ancien appartement, celui-ci n'est pas adapté à l'activité du centre social et ne répond pas aux normes actuelles en matière d'accessibilité et de sécurité.

Monsieur le maire rappelle que la commune a, en date du 27 décembre 2017, acheté l'ancienne étude notariale, idéalement située, sur une avenue principale de la commune, à côté des écoles maternelle et primaire, du Centre Communal d'Action Sociale et du Centre Médico-Social départemental.

Ces locaux seront aménagés afin d'une part, de favoriser l'accueil des habitants dans un local adapté et développer de nouveaux services au public et d'autre part, d'implanter le centre social dans un lieu améliorant la visibilité et la lisibilité des actions.

Le montant du projet, acquisition comprise, est estimé à 250 000 €HT. Il est précisé qu'une subvention de l'Etat au titre de la DSIL d'un montant de 62 500 € est attendue.

Afin de mener à bien ce projet, une demande d'aide financière va être déposée auprès des services de la CAF.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le projet présenté ci-dessus et d'autoriser M. le Maire à demander une subvention auprès de la CAF au nom de la commune,
- d'autoriser Monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Vote :

Présents	17
Procurations	07
Nombre de voix	24
Pour	24
Contre	00
Blancs	00

Lu et approuvé, ont signé le maire et les membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre.

Le maire,
André SAUZEDE

